



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASTP

ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ

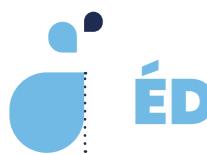
2023



Spectateurs au théâtre Saint-Georges

SOMMAIRE

Éditos	4
L'ASTP en bref	6
2023 en un coup d'oeil	8
Chiffres clés 2023	10
1 Soutenir la reprise de l'activité	12
2 Dynamisme de la filière en 2023 au regard de la taxe perçue	18
3 Accompagner la prise de risque et agir en faveur de l'intérêt général	24
4 S'engager pour un avenir responsable	34
Annexes	42



ÉDITOS

Un outil renouvelé pour accompagner les mutations du secteur

En 2023, l'horizon s'est éclairci pour les professionnel·les du spectacle vivant qui ont vu le retour des publics dans leurs salles. Avec près de 8 millions de places vendues en 2023 (+ 7 % par rapport à la saison précédente), **la production théâtrale privée a retrouvé sa vitalité et renoué avec une grande partie de son public d'avant crise sanitaire.**

Tout au long de l'année, **l'ASTP est restée mobilisée pour aider le secteur à se relever de la tempête, administrant les aides de l'État**, se tenant aux côtés des professionnel·les sur l'ensemble du territoire et auprès de ses adhérents producteurs afin de continuer à faire naître en France une création théâtrale toute en richesse et en diversité.

En 2023, l'Association a également franchi un cap important dans son développement.

La réforme de ses dispositifs et leviers financiers dédiés aux théâtres producteurs ouvre désormais la voie aux acteurs en région qui souhaiteraient la rejoindre. Cette évolution est majeure et nous espérons qu'elle s'étendra rapidement aux modalités de soutien spécifiques à notre section « Tourneurs » dont la réforme est en cours de finalisation.

Je suis fier d'avoir lancé depuis deux ans, aux côtés d'Anne-Claire Gourbier et avec l'aval du Conseil d'Administration, un plan stratégique visant à réformer l'association, à en adapter les dispositifs de soutien, et au-delà, à définir les contours d'une offre de services élargie. **Structurer et renforcer nos moyens d'intervention au service de l'intérêt général de la filière seront notre prochain cap.** C'est avec détermination que nous allons poursuivre cette dynamique de changement.



PASCAL
GUILLAUME
PRÉSIDENT

Aujourd'hui, alors que l'ASTP fête ses soixante ans de soutien du spectacle théâtral privé, la mission de protection et d'encouragement que lui confient les pouvoirs publics se révèle plus que jamais essentielle pour les professionnel·les. Notre secteur est en effet confronté à des défis pléthoriques. Mutations technologiques des pratiques professionnelles et artistiques, enjeux de responsabilité sociale et environnementale, de démocratisation de l'accès aux salles de spectacles, de renouvellement des publics; difficultés de diffusion des créations, hausse tendancielle des coûts rognant les moyens artistiques et pesant sur l'attractivité de nos métiers... les exemples sont parlants.

Dans ce contexte, l'attention des pouvoirs publics pour notre filière, et leur soutien, demeurent fondamentaux et je me réjouis de leur confiance. L'ASTP constitue en effet un outil essentiel pour accompagner la filière face à ses difficultés à la fois conjoncturelles et structurelles. C'est donc avec une énergie redoublée que nous sommes déjà engagés à remplir nos missions dans la perspective des soixante années à venir, **avec l'ambition de rassembler encore plus largement et de servir les professionnel·les du spectacle théâtral privé partout en France.**

2023, une année exceptionnelle pour notre filière

2023 a été une année exceptionnelle en termes d'activité pour notre filière du spectacle théâtral privé, avec un chiffre d'affaires de billetterie de 233 M€ HT généré en France, soit + 17 % par rapport à 2019. Ces données excellentes ont bien sûr un impact très positif sur notre bilan 2023 : **la perception de la taxe sur la billetterie des spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques dépasse pour la première fois le cap symbolique des 8 M€.**

Ces résultats confortent l'ASTP, sa gestion et l'ouverture nationale concrétisée depuis le début de la saison 2023 - 2024, les adhérents théâtres producteurs de région commençant désormais à expérimenter nos dispositifs. Cette ouverture s'est aussi incarnée par la poursuite du Plan de Relance 2023, à travers plusieurs dispositifs consacrés en particulier à l'accompagnement de la transition écologique de notre secteur, notamment à travers une aide à l'équipement.

2023 aura aussi été l'année du lancement de chantiers « responsables », afin d'articuler la production théâtrale privée avec les enjeux de son époque et les attentes exprimées par les publics, année après année, dans notre Baromètre « Les Français et le Théâtre », confié à Médiamétrie.

Depuis début 2023, l'engagement dans la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) constitue une obligation pour nos adhérents et conditionne les soutiens économiques attribués par l'ASTP. Parallèlement, dans le cadre de son programme d'études, l'association a lancé la première étude sur la parité hommes / femmes dans le spectacle théâtral privé, travail d'observation fondamental préalable à la mise en œuvre d'un plan d'actions en cours d'élaboration. En lien avec ARVIVA dont



ANNE-CLAIREE
GOURBIER
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

l'ASTP est membre, nous avons adopté une feuille de route en matière de Transition écologique au second semestre, afin d'élaborer une charte d'engagement finalisée en fin d'année 2023. Enfin, à l'automne 2023, nous nous sommes rapprochés de l'ANRAT pour proposer aux adhérents une formation à l'éducation artistique et culturelle et un accompagnement dans les démarches d'obtention de l'agrément à l'offre collective du pass Culture.

2023 aura enfin été une année marquée par les audits, le souhait d'amélioration et de modernisation. À cet égard, nous avons mené une étude de nos systèmes d'information afin d'en préparer la refonte et budgéter ce chantier fondamental. L'ASTP a également fait l'objet d'un audit de son système d'aide par l'Inspection générale des affaires culturelles du ministère de la Culture, qui a nécessité une prise de recul sur les chantiers de réforme qui avaient été initiés. L'ASTP en sort renforcée pour écrire son avenir en tant qu'organisme d'intérêt général de la filière théâtrale privée.



L'ASTP EN BREF

UN OUTIL UNIQUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

L'Association pour le soutien du théâtre privé a pour mission d'encourager et de favoriser la production d'une offre théâtrale diversifiée et renouvelée partout en France. Avec ses dispositifs de soutien économique, fondamentaux pour la profession, elle est un pilier de la création théâtrale privée.



DEUX CHAMPS D'INTERVENTION

ACCOMPAGNER LA PRISE DE RISQUE

des théâtres producteurs et des entreprises de production

- > Soutien économique à la prise de risque (adhérents)
- > Soutien à l'activité : le droit à réversement, mécanisme d'encouragement à la production et à la diffusion (responsables de billetterie / redevables de la taxe)



DÉPLOYER DES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

- > Mission d'étude et d'observation
- > Accompagnement des professionnels sur leurs enjeux collectifs et sociétaux
- > Encouragement au partage et à la collaboration entre les acteurs de l'éco-système pour favoriser la transformation des pratiques
- > Partenariats et soutien aux événements professionnels.



> Un rôle élargi depuis 2020

Partenaire-clé des pouvoirs publics dans le soutien économique et dans la structuration apportées à l'éco-système du spectacle théâtral privé, l'ASTP a assuré, depuis le début de la crise sanitaire, la gestion des Fonds d'Urgence et de Compensation exceptionnels ainsi que les Plans de Relance financés par l'État (ministère de la Culture) avec l'aide, en 2020, du Conseil Régional d'Île de France, de la Ville de Paris et de l'ADAMI.

> Nos financements

Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Ville de Paris, l'ASTP est investie d'une mission de service public pour financer son action auprès de la filière : recouvrer la taxe sur la billetterie des spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques. Cette ressource, complétée par des financements publics, est redistribuée via ses dispositifs d'appui à la prise de risque dans l'activité de production.



L'ASTP PREND LA PAROLE

REVUE DE PRESSE



> NEWS TANK CULTURE • 15/02/2023

« La réforme des aides de l'ASTP marque un tournant historique » (Pascal Guillaume)

Une réforme « permettant l'ouverture nationale du dispositif "Aide à l'exploitation en lieux fixes" » de l'ASTP a été votée en conseil d'administration et lors de l'AG de l'association le 01/02/2023. [...] La garantie de déficit, les aides à la création et à l'emploi deviennent accessibles aux adhérents théâtres privés producteurs en région.

> LE MONDE • 27/06/2023

Au théâtre, un public moins nombreux mais plus assidu

La 2^e édition de l'étude *Les Français et le Théâtre*, publiée mardi 27 juin, fait apparaître une baisse non négligeable de la fréquentation des salles. [...] Derrière ce chiffre apparaît néanmoins un appétit pour le théâtre puisque ceux qui s'y rendent ont vu, en moyenne, 5,4 représentations en un an.

> FRANCE INFO • 27/06/2023

Anne-Claire Gourbier : « Notre étude montre que les pratiques ont évolué, avec des spectateurs un peu moins nombreux au théâtre, suite à la crise sanitaire, mais on constate via notre étude que les théâtres restaurent peu à peu le lien avec les spectateurs. Les habitudes reviennent et notamment auprès des deux piliers majeurs que sont les moins de 34 ans (37 % de nos publics) et les plus de 50 ans (43 %), locomotives de la fréquentation ».

> RFI.FR • 05/07/2023

Ouverture du Festival d'Avignon, quel théâtre pour notre monde actuel?

> EUROPE 1 • 5/07/2023

Théâtre : à l'occasion du Festival d'Avignon, des Français toujours aussi conquis par les planches

[Une étude commandée par l'ASTP révèle que] même s'ils souhaitent des places moins chères et plus de stars sur les planches, les spectateurs s'avèrent ravis par leur expérience au baiser de rideau. Ils attribuent en moyenne la note de sept sur dix.

> NEWSTANK CULTURE • 12/09/2023

Spectacle vivant théâtral :

4 dispositifs d'aides ouverts par l'ASTP dans le cadre du Plan de relance

> LA LETTRE DU SPECTACLE • 6/10/2023

« Un plan historique pour la transition écologique » (Anne-Claire Gourbier)

Les Aides du Plan de Relance pour la Transition Ecologique et la sobriété énergétique sont encore disponibles pour 2023. Financées par le ministère de la Culture, elles sont opérées par l'Association pour le soutien du théâtre privé.

JANVIER

- **1^{re} participation de l'ASTP aux Bis de Nantes !**
Objectif : favoriser l'échange avec les professionnels, avec un stand et un atelier de présentation des aides et du Plan de Relance de l'État. Intervention de la Déléguée Générale, Anne-Claire Gourbier, parmi les « Grands témoins » pour partager sa vision du futur pour le spectacle vivant théâtral.

MARS

- **Lancement d'un Groupe de Travail dédié à la Transition écologique.**

Une dizaine d'adhérents se réunira régulièrement au cours de l'année pour définir ensemble un projet et une feuille de route pour l'Association.

- **L'ASTP adhère à ARVIVA.**

Dans le cadre de la concertation des organisations et réseaux professionnels du spectacle vivant, elle participe tout au long de l'année aux travaux de construction d'un Plan d'action commun pour la transition écologique du secteur.

MAI

- **#Café TMNLAB du 11 mai**

L'ASTP partage avec la communauté de TMNLab les résultats de l'étude « Usages numériques dans le spectacle théâtral privé » commanditée à la consultante Aurélie Bouillot.

JUILLET

L'ASTP partenaire du Festival Off, en force à Avignon :

- Soutien économique au Fonds de Soutien à l'Emergence et à la Création dans le cadre du partenariat avec Avignon Festival & Compagnies.
- Une équipe mobilisée pendant 8 jours à la rencontre des professionnels ; animation d'ateliers « L'ASTP, Aides, mode d'emploi » au Village du Off ; prises de parole lors de divers événements organisés par la profession.
- Partenaire de la 3^e édition de l'événement « Quel spectacle vivant en 2050 : Le pouvoir aux artistes ? » ; intervention de la déléguée générale.

OCTOBRE

- **Animation d'un webinaire d'information sur le Plan de Relance en partenariat avec le Festival Off Avignon**

DÉCEMBRE

- **Participation à « Entreprendre dans la culture » en Nouvelle-Aquitaine**

FÉVRIER

- **Réforme majeure des dispositifs de soutien de l'ASTP pour les lieux fixes.**

Les instances du 1er février adoptent l'ouverture nationale de l'aide à l'exploitation en lieux fixes, la rendant accessible aux théâtres privés producteurs. Une ouverture qui marque un cap pour l'ASTP. En outre, un protocole de lutte contre les VHSS est adopté, et devient obligatoire pour tous les adhérents.

AVRIL

- **Partenaire des Molières 2023**

L'ASTP soutient l'évènement de longue date afin de contribuer à mettre en lumière les œuvres et les artistes qui ont marqué l'année théâtrale.

JUIN

- **Baromètre « Les Français et le théâtre » : sortie de la deuxième édition !**

• **De sérieuses avancées votées en CA et en AG :**

- Adoption des barèmes relatifs à l'aide à l'exploitation en lieux fixes pour les théâtres privés producteurs sur l'ensemble du territoire national
- **Une nouvelle feuille de route « Transition écologique » pour l'ASTP !**

SEPTEMBRE

- **Ouverture des dispositifs du nouveau Plan de Relance 2023 de l'État pour la transition écologique**

- **Partenaire de Think Culture 2023 :**
 - « Le numérique, nouvel âge de la démocratisation ? ». Animation d'une Expert Room et intervention de la déléguée générale à la table ronde « Communication et nouveaux usages : pour une connaissance et une gestion des publics améliorées ? ».
- **Anne-Claire Gourbier invitée à présenter le Plan de Relance et la réforme des dispositifs de soutien** propres à l'ASTP à l'issue de l'AG de l'Association des Théâtres Privés en Région.

NOVEMBRE

- **L'ASTP dévoile pour la première fois à la presse les grandes tendances de fréquentation du spectacle théâtral privé sur la saison 2022 – 2023 (base : données de taxe).**

- **Participation aux rencontres organisées par le pass Culture** afin de faciliter l'accès des théâtres privés à la part collective du pass Culture.

L'ASTP

**71**

THÉÂTRES ADHÉRENTS
pour la saison 2022-2023,
dont **2 NOUVEAUX** :
Les Enfants du Paradis,
Théâtre Noir du Lucernaire

**26**

**PRODUCTEURS DE SPECTACLES
EN TOURNÉES ADHÉRENTS**
dont **2 NOUVELLES ENTREPRISES** :
Monsieur Théâtre, Thalia Prod

SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE L'ASTP

12 M€

LA FILIÈRE DU SPECTACLE THÉÂTRAL PRIVÉ

**8,15 M€**

DE TAXE PERÇUE

**8 M**

de BILLETS VENDUS

**56 600**LEVERS DE RIDEAUX
de spectacles privés
de théâtre déclarés**108 000**

PLACES TARIF JEUNES VENDUES

46 théâtres adhérents (à Paris)
engagés dans le dispositif en 2023, avec une moyenne
de **2 348** places Jeunes par théâtre

33

PRODUCTIONS D'ŒUVRES

DRAMATIQUES soutenues dans le cadre
du dispositif d'aide à la création complémentaire
de la garantie de déficit

AIDES EXCEPTIONNELLES
2020-2023**46 M€**

d'aides attribuées depuis le début de la crise
sanitaire. Des dispositifs gérés à la demande
du ministère de la Culture en faveur de la
filière du spectacle théâtral privé en France.

**43,24 M€ Fonds d'Urgence
et de Compensation**
en cumul depuis 2020

**2,74 M€ Dispositifs du Plan de
Relance**, lancés au printemps 2022
(2024 compris)



Courgette de Pamela Ravassard et Garlan Le Martelot
d'après un roman de Gilles Paris - Kimaimemesuive

SOUTENIR LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ

En 2023, le soutien exceptionnel à la filière théâtrale privée s'est poursuivi à travers le Plan de Relance et ses dispositifs lancés en 2022 en faveur de la production et de la diffusion de spectacles de théâtre privé.

Le Plan de Relance 2023 s'est quant à lui traduit par deux types de mesures complémentaires : **le soutien à l'activité et l'accompagnement dans la transition écologique et la sobriété énergétique.**

1,9 M€

371
dossiers

LES BÉNÉFICIAIRES : Exploitant·e·s de théâtres privés et entreprises de spectacles de théâtre programmant un minimum de 20% de répertoire théâtral, cirques de tradition et compagnies peu ou pas subventionnées (moins de 15 K€/an).

PRODUCTION

Aide versée sur la base d'un % sur le montant du budget de montage, progressive en fonction du nombre d'emplois artistiques et techniques (intermittents travaillant sur le spectacle produit).

Plafond du budget de montage pris en compte dans le calcul de l'aide :
Exploitants de lieux : **450 K€**
Entrepreneurs de spectacles : **450 K€**
Compagnies : **200 K€**

Montant total des aides versées
1543 K€

Nombre de dossiers aidés
183

Montant d'aide moyen par dossier
8 433 €

TOURNÉES

Aide pour les entrepreneurs – producteurs face aux difficultés de diffusion des spectacles en tournée, sur la base du nombre de dates de spectacles vendues en cession.

Plafond d'aide versé par structure :
80 K€ pour les entreprises
5 K€ pour les compagnies

Montant total des aides versées
300 K€

Nombre de dossiers aidés
165

Montant d'aide moyen par dossier
1 818 €

DIFFUSION

Aide forfaitaire versée aux exploitants de théâtres diffuseurs pour chaque date de spectacles dans le champ de la taxe ASTP programmée au sein de la salle.

Plafond d'aide versé par théâtre :
6 400 €

Montant total des aides versées
85 K€

Nombre de dossiers aidés
23

Montant d'aide moyen par dossier
3 692 €

QUEL BILAN POUR LE PLAN DE RELANCE 2022 CLÔTURÉ COURANT 2023 ?

Un plan de Relance 2022 articulé autour de trois mesures d'accompagnement :

- **le soutien à la production**
- **le soutien aux tournées**
- **le soutien à la diffusion**

> 1,9 M€ et 371 dossiers soutenus

Le dépôt des dossiers de demande d'aide a été clôturé sur la plateforme PASVT.ORG au premier trimestre 2023.

Conformément aux instructions du ministère de la Culture, ses dispositifs étaient conditionnés par des critères stricts de jauge et de minima d'emplois, tout en étant plafonnés. C'est pourquoi le bilan définitif des aides du Plan de Relance 2022 s'élève in fine à 1928 182 €, pour 371 dossiers soutenus, soit une aide d'un montant moyen de 5 197 €.

> Un plan pour l'ensemble des acteurs du spectacle vivant théâtral privé

Les compagnies sont les structures les plus nombreuses à s'être saisies de ces dispositifs (266 dossiers déposés), qu'il s'agisse du Soutien à la Production avec des soutiens de presque 5 K€ par dossier, ou du Soutien aux Tournées avec un montant d'aide moyen de 0,7 K€, preuve que ces dispositifs ont constitué pour ces structures un levier intéressant et bienvenu dans la reprise de leur activité post-COVID.

Les entreprises de productions de spectacles ont déposé 54 dossiers en tout, notamment pour le Soutien aux Tournées, dans un contexte de difficultés croissantes rencontrées pour la diffusion des spectacles en co-réalisation ou en cession auprès des réseaux de diffusion (scènes nationales, théâtres de ville) : 31 dossiers déposés pour un montant moyen de 6,6 K€.

Le Soutien à la Production a concerné 23 dossiers d'entrepreneurs producteurs, pour des montants de 15,5 K€ par aide en moyenne, susceptible de contribuer significativement à la soutenabilité financière des productions.

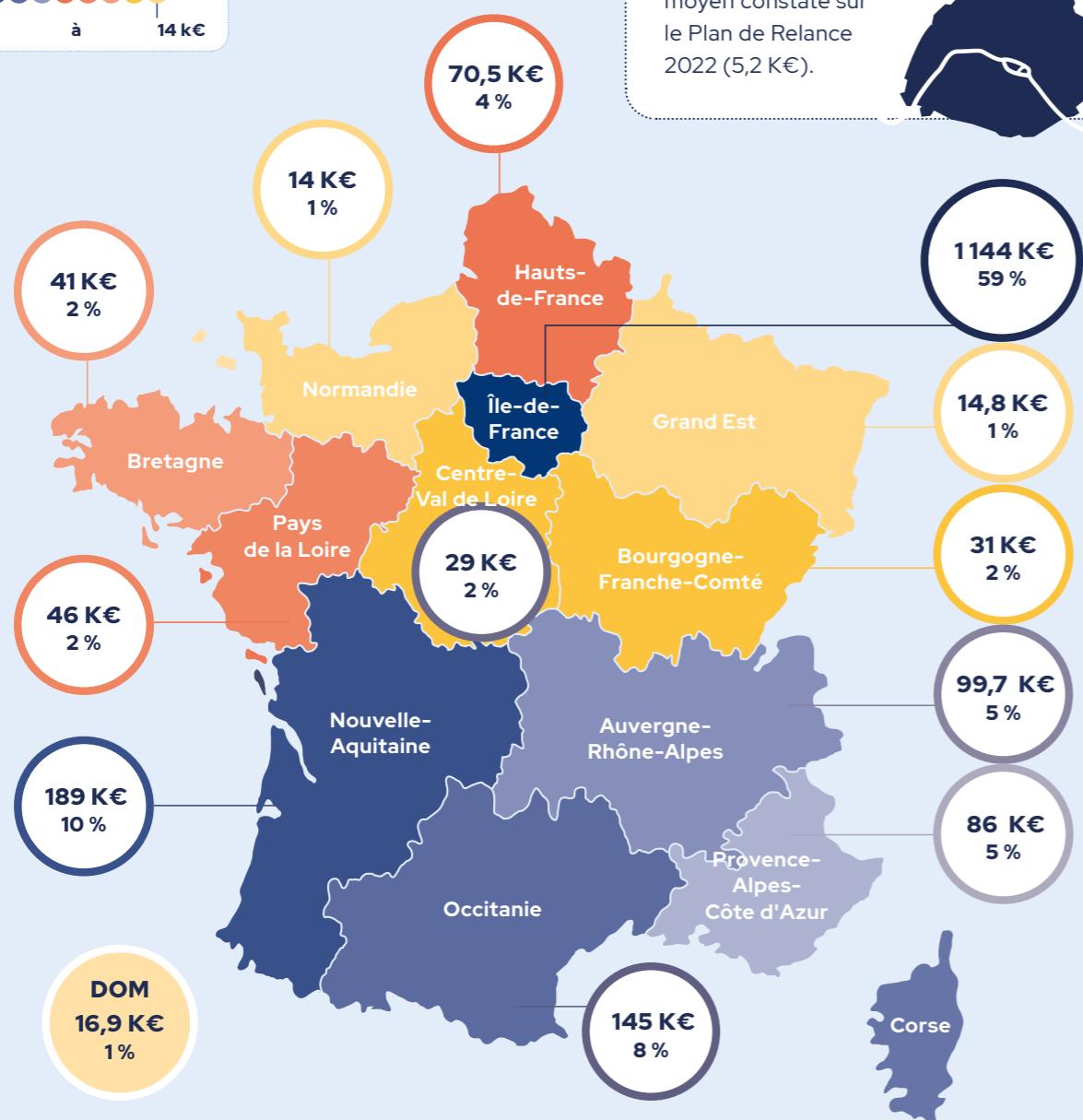
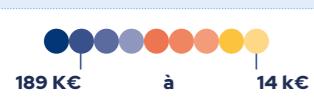
Les théâtres producteurs de spectacles se sont également appuyés sur les dispositifs de soutien du Plan de Relance 2022 afin de renforcer la robustesse financière des productions engagées (28 dossiers aidés par une aide moyenne de 19 K€). Parallèlement, 23 exploitants de salles ont accueilli des spectacles de répertoire théâtral, ce qui leur a ouvert une aide forfaitaire moyenne de 3,7 K€ dans le cadre du Soutien à la Diffusion.

RÉPARTITION DES AIDES DU PLAN DE RELANCE 2022**PAR TYPE DE BÉNÉFICIAIRE**

	COMPAGNIES			ENTREPRISES DE PRODUCTION			THÉÂTRES / SALLES			
	Dossiers	Aides	Aide / dossier	Dossiers	Aides	Aide / dossier	Dossiers	Aides	Aide / dossier	
Productions	132	653,6 K€	4 952 €	23	356 535 €	15 502 €	28	533 128 €	19 040 €	
Tournées	134	94,7 K€	707 €	31	205 303 €	6 623 €				
Diffusion		Non éligibles			Non éligibles			23	84 910 €	3 692 €
TOTAL en valeur	266	748,3 K€	2 813 €	54	561,8 K€	10,4 K€	51	618 038 €	12 118 €	
TOTAL en %	72 %	39 %	-	14 %	29 %	-	14 %	32 %	-	

PLAN DE RELANCE 2022

RÉPARTITION PAR RÉGION



Plan de Relance 2022 : quel impact sur le territoire ?

41 % des aides pour les acteurs implantés hors Ile de France.

Reflet de la prédominance historique des acteurs de la filière en Île-de-France et de la densité démographique de la région, la répartition des aides du Plan de Relance 2022 met, sans surprise, en évidence une concentration des acteurs, et donc des soutiens versés, sur la région Île-de-France, avec 146 dossiers soutenus et 1,14 M€ versés.

Au-delà de ce constat, la Nouvelle-Aquitaine (respectivement 9 % des dossiers soutenus et 10 % des aides versées) et la région Occitanie (12 % des dossiers aidés et 8 % des soutiens octroyés) sont les deux régions décomptant les aides les plus importantes.

Au sein de l'Ile-de-France, le département de Paris, de par sa situation particulière, concentre 97 dossiers soutenus (26 %) et 966 K€ d'aides versées (50 %) du total, soit une aide moyenne (9,9 K€) supérieure au montant moyen constaté sur le Plan de Relance 2022 (5,2 K€).

2 2023 : LANCEMENT D'UN PLAN DE RELANCE COMPLÉMENTAIRE

- Soutiens ponctuels
- Soutiens à la transition écologique et à la sobriété énergétique.

À l'issue du Plan de Relance 2022, compte-tenu du niveau de consommation modeste de l'enveloppe initiale de 10 M€, l'ASTP disposait en début d'année 2023 d'environ 8 M€ de reliquats de crédits.

Les discussions au sein du Comité de suivi au cours du premier semestre 2023 ont permis d'élaborer des dispositifs de Relance complémentaires. Ce dialogue a abouti au lancement d'un Plan de Relance 2023, répondant à deux grands axes.

Les deux axes de soutien

- La mise en œuvre de soutiens ponctuels afin de prendre en compte les difficultés ciblées des différents acteurs du spectacle théâtral privé.
- La mise en place d'un arsenal de mesures visant à accompagner la filière en matière de Transition écologique et de sobriété énergétique – Soutiens au diagnostic énergétique, à l'équipement, au renouvellement du matériel roulant et à l'éco-production des décors.

Ces dispositifs sont en cohérence avec la feuille de route Transition écologique adoptée par l'ASTP et ses adhérents lors des instances de juin 2023.

Quel pré-bilan pour ce plan à fin 2023 ?

À l'issue de l'exercice 2023, seuls les dispositifs de soutiens ponctuels et ciblés avaient été clôturés, les autres ayant vocation à s'étirer dans le temps, raison pour laquelle nous présentons un état intermédiaire du Plan de Relance 2023 portant uniquement sur ces dispositifs. Le bilan intermédiaire s'élève à un montant cumulé de 957 143 €, pour 188 dossiers soutenus – quelques rares dossiers encore incomplets n'ayant pu être comptabilisés ici.

DISPOSITIFS POUR LES LIEUX

Cette aide dédiée aux exploitants de lieux et aux cirques de tradition visant à soulager l'établissement en prenant en charge une part (en %) du surcoût énergétique sur la facture de la saison 2022-2023.

SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS DE SPECTACLES

Cette aide à l'activité réservée aux entrepreneurs de spectacles, producteurs et tourneurs, visant à les accompagner, face aux difficultés de diffusion et aux mutations structurelles de leur modèle économique. Elle était calculée en fonction de l'activité générée en 2022 en termes de nombre d'emplois et de dates de représentation.

SOUTIEN À L'AUTODIFFUSION DES COMPAGNIES

Ce dispositif était destiné aux compagnies programmant elles-mêmes des représentations en autodiffusion afin de compléter le circuit de tournées déjà constituées. Elle était ciblée sur la prise de risque en soutenant les compagnies sur l'emploi du plateau artistique (artistes interprètes et techniciens) et en prenant en charge une part d'un éventuel déficit d'exploitation.

MONTANT TOTAL DES AIDES VERSÉES :
1 543 K€

NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS :
183

MONTANT D'AIDE MOYEN PAR DOSSIER :
8 433 €

MONTANT TOTAL DES AIDES VERSÉES :
300 K€

NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS :
165

MONTANT D'AIDE MOYEN PAR DOSSIER :
1 818 €

MONTANT TOTAL DES AIDES VERSÉES :
85 K€

NOMBRE DE DOSSIERS AIDÉS :
23

MONTANT D'AIDE MOYEN PAR DOSSIER :
3 692 €



Space Wars, de Olivier Soliveres
Théâtre Michel

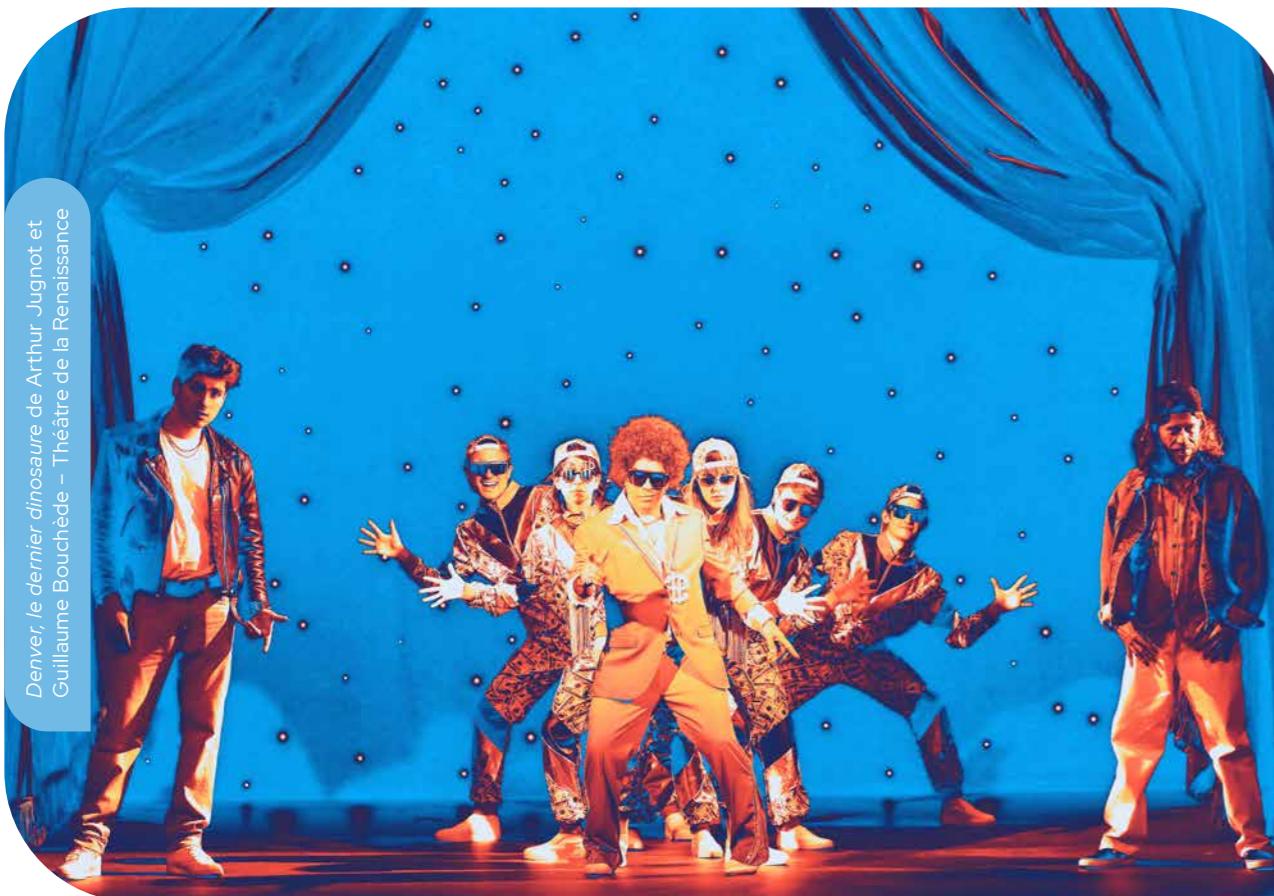
DYNAMISME DE LA FILIÈRE EN 2023 AU REGARD DE LA TAXE PERÇUE

En 2023, la perception de taxe record confirme la vitalité du théâtre privé sur tout le territoire.

Cette réalité reste à regarder de près, à la lumière des différentes catégories de redevables et des contrastes régionaux.

Les données issues de la taxe sur la billetterie des spectacles de théâtre, recouvrée par l'ASTP dans le cadre de sa mission de service public, constituent une source d'enseignements précieux pour l'analyse économique de la filière.

UNE TAXE RECORD REFLÉTANT LA HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION DES SALLES DE SPECTACLE



La perception de taxe progresse de + 5 % par rapport à l'année 2022 et enregistre une évolution de + 24 % sur 5 ans, du fait de la hausse de la fréquentation et d'une plus grande efficacité du recouvrement.

Les indicateurs de taxe 2023 viennent confirmer et préciser la reprise de l'activité constatée en 2022. Totalisant 8,15 M€ en 2023, la taxe facturée est bien supérieure au montant de 2022 et d'autant plus sur 5 ans.

+ 35%
DE PRÉSENTATION
DEPUIS 5 ANS

Cette tendance positive est fortement portée par le retour des publics en salle. Le nombre de billets vendus augmente en effet de + 7 % entre 2022 et 2023, alors que le nombre de représentations est stable, autour de 56 000 représentations par an.

Le nombre de représentations est également l'indicateur qui enregistre la plus forte hausse sur 5 ans (+ 35 % par rapport à 2019) témoignant d'une forte résilience de la filière à la crise et de l'appétence renouvelée des publics en faveur du spectacle théâtral.

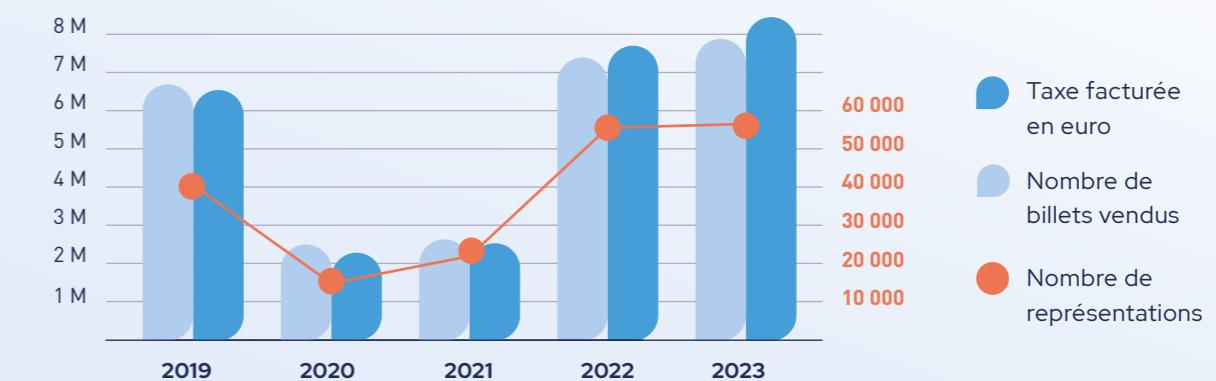
Autre enseignement, la hausse de perception n'est pas portée par une augmentation des prix des billets, le prix moyen étant stabilisé au niveau de 2022 : 29 €HT.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES DONNÉES DE TAXE

Depuis 5 ans, le choix a été fait d'opérer, dans le cadre de l'analyse des données de taxe, une distinction essentielle entre des données « de conjoncture » et des données purement comptables. Les données de conjonctures sont plus parlantes quant à l'activité du secteur. En effet, elles n'incluent que les avis de taxe émis pour des représentations de l'année civile en cours, alors que les données comptables, enregistrées selon les normes en vigueur, incluent aussi des avis de taxe relatifs à des représentations d'années antérieures. Il reste un décalage inévitable entre les dates de représentations et les dates d'émission des avis, elles-mêmes tributaires des dates de déclaration de recettes qui peuvent se faire jusqu'à trois mois après la dernière représentation.

INDICATEURS DE CONJONCTURE

	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe facturée	6 597 129 €	2 239 757 €	2 542 094 €	7 756 776 €	8 154 822 €
Nombre de billets vendus	6 755 506	2 439 760	2 635 899	7 448 741	7 966 995
Nombre de représentations déclarées	41 998	16 612	23 798	56 474	56 604
Prix moyen	28 €	26 €	27 €	29 €	29 €



RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE

THÉÂTRES ADHÉRENTS ÉLIGIBLES À LA GARANTIE

21 000 représentations*
3 M de billets vendus
3 M€ de taxe collectée

THÉÂTRES PARISIENS NE BÉNÉFICIANT PAS DE LA GARANTIE

14 500 représentations*
2 M de billets vendus
2,4 M€ de taxe collectée

PRÉSENTATIONS HORS DE PARIS

21 000 représentations*
2,5 M de billets vendus
2,3 M€ de taxe collectée

par catégorie de redevables

* Déclarées

2 UNE PERCEPTION DIFFÉRENCIÉE SELON LES CATÉGORIES DE REDEVABLES

Qui sont les redevables de la taxe sur la billetterie ?

- Les théâtres adhérents ASTP en lieux fixes**, à Paris et en région : membres actifs éligibles au dispositif remboursable d'aide à l'exploitation en lieux fixes (également appelée « garantie ») et adhérents ne disposant pas du statut de membres « actifs », éligibles au dispositif du droit à reversement. En 2023, ils représentent **58,7 % de la taxe facturée**.
- Les entrepreneurs de spectacles adhérents ASTP**. Ils diffusent majoritairement leurs spectacles en les

commercialisant auprès de théâtres diffuseurs. Ils ne sont redevables que de manière marginale, lorsqu'ils sont responsables de billetterie : ils représentent **2,3 % de la taxe facturée en 2023**.

Les redevables non-adhérents : théâtres de ville, établissements culturels en régie, établissements de création et de diffusion subventionnés, théâtres privés non adhérents, compagnies théâtrales non subventionnées. Ils représentent **41,3 % du total de la taxe en 2023**.

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE

THÉÂTRES ADHÉRENTS ASTP (LIEUX FIXES)

24 330 représentations

4,1 M de billets vendus

4,6 M€ de taxe collectée

ENTREPRENEURS DE SPECTACLES ADHÉRENTS ASTP

1 891 représentations

178 500 de billets vendus

184 000 € de taxe collectée

REDEVABLES NON-ADHÉRENTS

30 383 représentations

3,7 M de billets vendus

3,3 M€ de taxe collectée

58,7 % de la taxe facturée

Cette répartition reste stable depuis 2019

PAR CATÉGORIE DE REDEVABLES

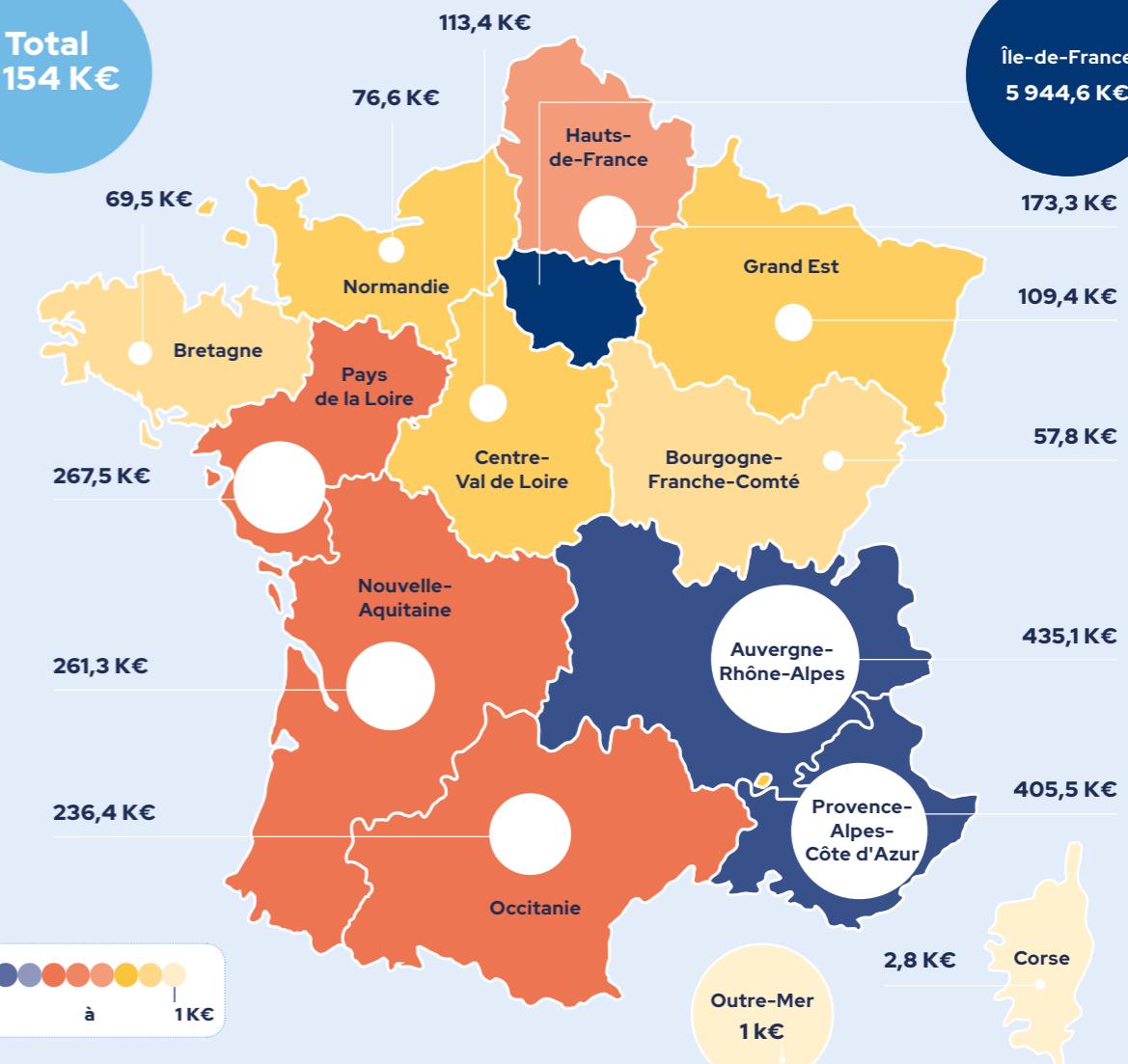
3 LA TAXE, REFLET DU DYNAMISME DU THÉÂTRE PRIVÉ EN RÉGION

Certaines régions sont particulièrement motrices de la tendance positive observée en 2023 : les régions **Auvergne-Rhône-Alpes** (20% du total), **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (18% du total), **Nouvelle-Aquitaine** (12% du total) et **Pays de la Loire** (12% du total) sont les plus importantes pourvoyeuses de taxe en région hors Île-de-France.

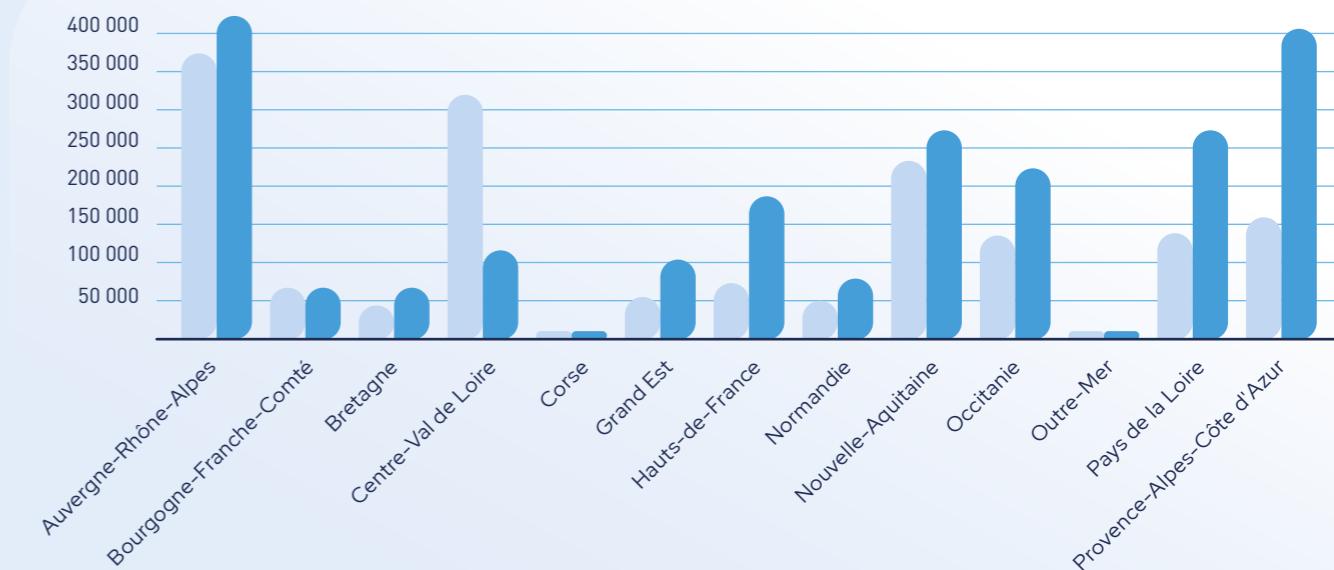
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA TAXE FACTURÉE

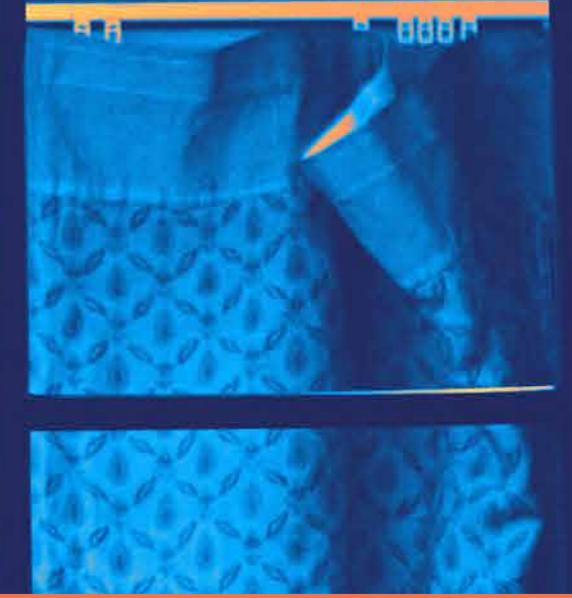
Total
8 154 K€

Île-de-France
5 944,6 K€



HORS ÎLE DE FRANCE 2022 2023





3

ACCOMPAGNER LA PRISE DE RISQUE ET AGIR EN FAVEUR DE L'INTERÊT GÉNÉRAL

Notre mission : soutenir la création, la production et la diffusion pour faire vivre les œuvres auprès du plus grand nombre de spectateurs en France. Nos dispositifs accompagnent les producteurs et structurent la filière.

ACCOMPAGNER LA PRISE DE RISQUE DANS LA PRODUCTION

Les dispositifs de l'ASTP visent à répondre aux spécificités du modèle économique des entreprises privées de spectacle théâtral, dont les enjeux de prise de risque doivent être couverts par les recettes issues de la billetterie et de la vente des spectacles.

Les œuvres produites dans le secteur privé sont diffusées partout en France au sein du maillage théâtres privés / théâtres publics ou subventionnés. Ainsi, le soutien à la prise de risque assuré par l'ASTP contribue à la diffusion des œuvres au plus près des publics sur l'ensemble des territoires.

EN 2023, UN DYNAMISME CONTRASTÉ POUR LA FILIÈRE THÉÂTRALE PRIVÉE

6,2 M€

Hausse de **26 %**
par rapport à 2022

AIDE À L'EXPLOITATION EN LIEUX FIXES

Le montant total de 6,2 M€ de 2023 a retrouvé le niveau d'avant la crise sanitaire. Il aura fallu 3 années pour permettre à l'activité théâtrale de pleinement redémarrer, mais l'année 2023 témoigne du dynamisme de la filière privée.

1 M€

Baisse de **26 %**
par rapport à 2022

AIDE À L'EXPLOITATION EN TOURNÉES

La baisse de l'activité théâtrale en tournée fait écho aux difficultés de diffusion rapportées par les professionnels de la filière.

0,5 M€

108 050 places

L'OPÉRATION JEUNES

Succès de l'Opération Jeunes financée par la Ville de Paris, avec 0,5 M€ et 108 050 places au tarif Jeunes commercialisées. Ce bilan 2023 témoigne du regain de l'intérêt soutenu pour cette mesure permettant aux moins de 26 ans de bénéficier de places de théâtre à 10 €.



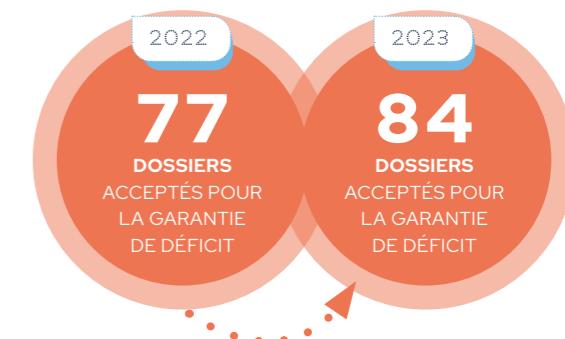
SOUTIEN À LA PRODUCTION, AUX LIEUX FIXES, AUX TOURNÉES ET À LA DIFFUSION : QUEL BILAN ?

> Soutien à la production : 3,1 M€ de droit à versement alloués

REPÈRE

Que sont les « comptes de soutien à la production et à la diffusion » ?

Ce dispositif permet à tous les redevables de la taxe, adhérents ou non adhérents de l'ASTP, de solliciter un versement d'une partie de la taxe qu'ils ont acquittée. Ces droits sont donc assis sur les versements de taxe des années antérieures. En 2023, ils s'élèvent à 57,5 % du montant brut de la taxe préalablement acquittée par les redevables, et à 65 % pour les producteurs affiliés également au CNM présentés dans un théâtre adhérent de l'ASTP.



En 2023, le bilan des aides de l'ASTP corrobore les tendances observées en 2022 : une reprise de l'activité prudente mais réelle et une ambition renouvelée, marquée par un rebond maîtrisé des budgets de production et un soutien continu à l'emploi.

Premier constat : reprise de l'activité de la filière en 2023

• **Le nombre de spectacles ayant bénéficié de l'octroi de la garantie (84) retrouve son niveau d'avant-crise.** La même tendance est à constater sur le nombre de représentations couvertes (7 079 en 2023 contre 6 602 en 2022).

• **1,4 spectacles garantis par théâtre**, nombre en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Ce constat se vérifie également en comptabilité : le total des dépenses enregistrées en 2023 pour la **garantie de déficit s'élève à 6,2 M€** (contre 4,9 M€ en 2022) se rapprochant de son niveau d'avant la crise (6,9 M€ en 2019). Ce montant comprend notamment les engagements relatifs aux 84 spectacles acceptés en garantie en 2023, mais également les versements effectués pour les dossiers de garantie antérieurs. **À ces montants s'ajoutent 0,58 M€ d'aides à la création.**

Deuxième constat : l'analyse des dossiers de garantie démontre que les théâtres font preuve d'une ambition renouvelée marquée par un rebond maîtrisé des budgets de production et un soutien continu à l'emploi.

• **Le nombre moyen de représentations garanties suit une tendance légèrement à la baisse** depuis 2021 et s'établit à 84 représentations en 2023, contre 86 représentations en 2022.

• **Le budget de production moyen, toutes jauge confondues, s'élève à 628 k€, en hausse d'un peu plus de 7% par rapport à 2022.** Cette hausse se retrouve sur toutes les catégories de jauge. Elle est portée plus particulièrement par les budgets des théâtres de plus de 800 places, en hausse de 34% par rapport à 2022. Elle témoigne d'une ambition artistique renouvelée, mais semble aussi indiquer le poids de l'inflation sur les budgets de production.

• **Les théâtres éligibles continuent à maintenir l'emploi sur des niveaux durables :** la distribution moyenne en 2022 était de 5,3 comédiens en 2023, contre 4,6 en 2022.

• **En matière de répertoire, les théâtres éligibles ont fait la part belle aux œuvres françaises** très largement représentées au sein des spectacles acceptés en garantie (90%), en hausse par rapport en 2022. Cette forte hausse peut s'expliquer par la récente réforme des dispositifs de soutien de l'ASTP, qui a renforcé les soutiens en faveur de l'aide à la création des auteurs francophones.

• Enfin, 33 dossiers d'**aide à la création** ont été acceptés en 2023. Le **nombre de dossiers est stable** par rapport à 2022, mais le montant d'aide moyen par dossier est en hausse de 13,5% et s'élève à 41 k€ en 2023, l'ASTP renforçant ainsi son soutien à la production de nouveaux auteurs de théâtre.



L'ASTP EN RÉGION

TÉMOIGNAGE

ANNE-CLAIRE GOURBIER

Déléguée générale de l'ASTP

« Les productions du théâtre privé sont accessibles partout en France. On a souvent à l'esprit les salles historiques parisiennes mais l'offre du théâtre privé est très présente sur les territoires : nous avons des théâtres privés adhérents qui produisent dans les différentes régions de France, dans les villes de taille moyenne ou grande. Par ailleurs, les productions privées sont diffusées dans nombre de salles subventionnées, qui représentent 500 à 600 salles partout en France, notamment dans les théâtres de ville. Ces salles de spectacles sont des réseaux de diffusion très larges qui permettent ainsi aux spectateurs en région d'accéder à l'offre très diversifiée et de qualité offerte par la production théâtrale privée. »

CLÉMENT POUILLOT

Directeur du Théâtre 100 Noms (Nantes)

« C'est un risque de produire des créations en région, compte-tenu de l'économie de nos théâtres. Lorsque j'ai repris le 100 Noms, en 2017, nous avons d'abord monté des blockbusters, *Le Dîner de Cons*, *Le Prénom*... Mais j'avais la volonté de pouvoir créer et de mieux payer les comédiens, les costumières, les techniciens. Nous avons adhéré à l'ASTP, dont

nous sommes membre actif depuis septembre 2022. Les aides permettent de produire ce que notre modèle économique ne nous permettait pas de produire initialement et surtout de monter en gamme. C'est basique, mais avec plus d'argent, nous avons des décors mieux construits, des costumes mieux finis. Nous avons plus de temps pour les répétitions, nous pouvons prendre plus de comédiens au plateau, ce qui est bon pour l'emploi. Lorsque nous avons créé *Je n'irai pas à Sing-Sing*, j'ai pu embaucher un professeur de chant par exemple. La pièce était initialement écrite pour cinq, nous avons intégré un sixième artiste musicien.

Un spectacle plus qualitatif, c'est un spectacle qui a plus de chance de marcher et d'attirer les spectateurs, c'est un cercle vertueux. Même pour les reprises, dès lors que l'on met plus de moyens, le spectacle est souvent meilleur. L'aide au montage est précieuse, mais l'aide à la diffusion est intéressante pour nous permettre de passer le cap des 20/25 représentations, où l'on sent que ça commence à frémir mais où la trésorerie peut venir à manquer. Avec elle, on peut prendre le risque d'attendre que le bouche-à-oreille produise ses effets. Aujourd'hui j'envisage de pouvoir faire totalement mon job de directeur artistique : chercher des pépites, découvrir des compagnies. »



L'Aide à la création a pour vocation de soutenir l'innovation et la création de nouvelles pièces et, *in fine*, l'écriture théâtrale, dans le théâtre privé. Le dispositif bénéficie d'une dotation spéciale de la SACD, en complément des financements alloués par le ministère de la Culture et la Ville de Paris.

L'ÉCLAIRAGE DE LINDA CORNEILLE

« Depuis de nombreuses années, la SACD soutient, grâce à son action culturelle financée par la copie privée, le dispositif d'aide à la création prévu par l'ASTP. Son objectif est d'inciter au renouvellement du répertoire et permet aux théâtres privés d'assumer leur vocation historique de découverte et de promotion de nouveaux auteurs.

L'aide s'adresse à tous les genres de pièces de théâtre qu'elles soient écrites par un seul auteur ou plusieurs, avec un seul personnage sur scène ou une grande distribution. Elle favorise ainsi la création d'œuvres variées, dans des théâtres de petite jauge comme de jauge importante.

Environ une trentaine de pièces est susceptible de bénéficier de ce dispositif annuellement,

dont plusieurs premières œuvres qui sont ainsi mises en lumière, avec une large exposition compte tenu du nombre de représentations très significatif constaté.

L'aide pouvant être attribuée jusqu'à la cinquième pièce de l'auteur jouée dans le secteur privé, elle permet, grâce à l'accompagnement de la prise de risque du directeur de lieu, de valoriser la création à travers sa diversité.

C'est dans la diversité de l'offre que réside la véritable essence du théâtre car la favoriser, c'est aussi respecter les publics, cela donne tout son sens à notre mission commune. »

LINDA CORNEILLE • Directrice Spectacle Vivant & Action Culturelle, SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)

L'EXEMPLE DES POUPÉES PERSANES

L'AIDE À LA CRÉATION DU POINT DE VUE DU PRODUCTEUR ET DE L'AUTEUR

Les Poupées persanes a été soutenu par l'aide à l'exploitation en lieux fixes, ainsi que par l'aide à la création.

DAVID ROUSSEL • Directeur du théâtre Les Béliers parisiens, co-producteur avec Acme et Atelier Théâtre Actuel

« L'aide à la création est loin d'être négligeable pour un théâtre comme le nôtre. Avec une jauge de 190 places, nous n'avons aucune certitude économique lorsque nous décidons de produire une pièce à six personnages au plateau sur le thème de la révolution iranienne, comme *Les Poupées persanes* ! Ce soutien nous a permis de prendre ce risque, car nous ne savions évidemment pas en la coproduisant que la pièce aurait un tel succès et qu'Aïda Asgharzadeh déclocherait le Molière de la meilleure autrice francophone l'an dernier. Cette aide est pour nous une formidable incitation pour contribuer à la découverte de nouveaux auteurs, de nouvelles autrices, ou de les conforter et de les installer, comme pour Aïda. Je tiens par ailleurs à souligner que, compte tenu de la réussite de cette

production, nous avons pu rembourser toutes les aides reçues. Elles ont donc pu bénéficier à d'autres structures, et c'est là toute la vertu de ce système de soutien. »

AÏDA ASGHARZADEH • auteure des *Poupées persanes*

« Je connaissais l'existence de cette aide, même si je n'en connais pas les modalités pratiques, car ce n'est pas mon métier ! Ce soutien est important lorsque l'on écrit car il offre une liberté totale de création et permet de ne pas se sentir bridé par des contraintes économiques. Pour *Les Poupées persanes*, je ne me suis pas imposé de limites dans le nombre de personnages ou dans les décors. Même si, bien sûr, ensuite, il y a une relecture avec les producteurs et que l'on s'adapte si nécessaire. Mais dans la phase d'écriture, je n'ai pas mis de bornes à mon imaginaire. Ce n'était pas notre première collaboration avec le théâtre des Béliers Parisiens, et nous avons dialogué, bien sûr. D'ailleurs, je n'ai jamais écrit de spectacle comme ça, sans avoir parlé avec des producteurs de la possibilité de le monter. »

> Aide à la production en tournées

Pour mémoire, le soutien aux adhérents producteurs de tournées s'organise à travers une aide automatique à l'activité, ou « répartition », ainsi que par une aide sélective au projet, l'APIT (ou « aide à la production initiale en tournées », dans la limite de deux dossiers par adhérent et par an).

Les comptes de l'ASTP globalisent aujourd'hui l'exécution de ces deux dispositifs.

Ces aides s'adressent aux adhérents dits « tourneurs », qui peuvent y accéder après avoir observé une période probatoire de deux ans à compter de leur adhésion afin de justifier d'un volume d'activité minimal.

En 2023, une légère baisse des représentations en tournée témoigne de difficultés rencontrées à la diffusion des productions.

• **Le système de la répartition** fait l'objet, chaque année, d'une enveloppe fixe qui est divisée entre les différents bénéficiaires entrepreneurs producteurs adhérents.

En 2023, le montant global de l'aide à l'activité (« répartition ») **s'est élevé à 600 000 €, contre 300 000 € en 2022, pour un total de 21 adhérents tourneurs.** Les sommes réparties vont de 11 416 € à 116 349 € par adhérent, soit **28 571 € en moyenne par entreprise.** Ce montant a doublé par rapport à 2022 : l'ASTP et ses tutelles ont fait le choix d'accompagner les entrepreneurs de spectacle face aux difficultés de diffusion qu'ils rencontrent post crise sanitaire, en renforçant cette aide automatique.

• **L'aide à la production initiale en tournées (APIT)** évolue chaque année en fonction des besoins de la profession et reflète en 2023 des difficultés sous-jacentes de diffusion.



Les indicateurs financiers indiquent une légère baisse des tournées par rapport à 2022, confirmée par l'analyse des données comptables (- 26 % par rapport au compte financier 2022). Les producteurs des spectacles soutenus par l'APIT sont confrontés à la baisse des budgets d'achats de spectacles des

théâtres diffuseurs en région, souvent subventionnés par les collectivités territoriales (théâtres de ville, ...), ainsi qu'à la hausse du coût des tournées. Le budget de production moyen par spectacle est ainsi en légère augmentation.

En 2023, on constate une diminution du nombre de spectacles aidés : 10 au lieu de 14 en 2022, soit 0,5 spectacles par tourneur éligible. Cette tendance est également marquée par une logique de maîtrise des coûts, qu'on peut attribuer au contexte économique et à la hausse des prix de l'énergie, bien que la progression constatée des coûts demeure légère (+ 3 %) par rapport à 2022. Lorsqu'ils ont fait le choix de produire de nouveaux spectacles, et notamment ceux acceptés à l'APIT, les producteurs tourneurs ont maintenu leur niveau de risque légèrement inférieur à celui constaté sur les années antérieures, avec des budgets moyens engagés de l'ordre de 278 K€ vs. 263 K€ en 2022. En effet, le contexte s'avère relativement incertain : le nombre de représentations par tournées a en effet diminué drastiquement depuis 2017 (39 dates, nombre le plus bas constaté vs. 44 dates en moyenne en 2017-2021).

Le niveau des risques couverts par l'ASTP est moins élevé en 2023 qu'en 2022 (556 K€, soit - 21 %), mais compte-tenu de la baisse du nombre de dossiers, le montant d'aide moyen (55 K€) est supérieur de 10 % au montant constaté en 2022.

TÉMOIGNAGE



Les valeurs et activités portées par Good Morning nous ont amené à adhérer à l'ASTP en 2022, tant pour son espace de dialogue entre les acteurs du Théâtre Privé – qu'ils soient directeurs de théâtre, tourneurs ou auteurs -, que pour son accompagnement à la création, à la production et à l'exploitation de spectacles en tournée.

SOLÈNE CLAPPE-CORFA,

Administratrice, Good Morning



2 AIDES À LA STRUCTURATION

> Aides aux entreprises

Outre les dispositifs de soutien économique dédiés à la production et à l'exploitation de spectacles, l'ASTP propose à ses adhérents des aides ciblées afin de contribuer à la structuration des entreprises et de la filière.

• Aide à la reprise d'un théâtre

L'aide à la reprise permet d'octroyer **une aide remboursable dans un délai maximum de cinq ans**, afin d'abonder le plan de financement d'un professionnel indépendant souhaitant reprendre l'exploitation d'un théâtre. Ce dispositif n'a pas été sollicité en 2023.

• Fonds d'intervention

Le Fonds d'intervention de l'ASTP octroie, sur vote du CA, **une aide de trésorerie aux adhérents** (théâtres ou producteurs tourneurs) rencontrant des difficultés économiques passagères, remboursable en 5 annuités. Ce dispositif n'a pas été sollicité en 2023.

• Convention travaux

La convention Travaux tripartite d'équipement État-Ville de Paris-ASTP est un dispositif unique, mis en place depuis l'année 2001, avec pour objectif d'accompagner la **mise en conformité et la rénovation des salles adhérentes** de l'association et de favoriser ainsi la diffusion du spectacle vivant.

Dans ce cadre, **18 théâtres adhérents, dont un situé en région, ont obtenu un accompagnement** de leurs investissements en 2023, pour un montant total de 804 K€, soit un montant moyen d'aide de près de 45 K€ et un taux moyen de prise en charge de 21 %.

18

DOSSIERS ACCOMPAGNÉS
POUR DES INVESTISSEMENTS
TRAVAUX EN 2023





Les raisins de la colère adapté du roman de John Steinbeck par Xavier Simonin - Théâtre Michel

> Aides à la filière

L'ASTP développe des partenariats d'intérêt général et des synergies avec les projets initiés par la profession. À travers ces partenariats, dont certains sont reconduits de manière pérenne chaque année, il s'agit pour l'ASTP de contribuer à la structuration et la professionnalisation de la filière, de se tenir aux côtés des professionnels, mais aussi de valoriser le dynamisme et l'actualité du secteur.

Les actions de structuration

- **AF&C – Association Avignon Festival et Compagnie.** En 2023, l'ASTP a accordé à l'AF&C, organisatrice du festival « OFF » à Avignon, événement central pour la profession, une aide de 30 K€, destinée notamment à soutenir le « Fonds de soutien Emergence et Création ».

- **ARVIVA – Arts vivants, arts durables.** Dans le cadre du lancement de son travail de réflexion sur les enjeux de la transition écologique pour la filière, l'ASTP a fait le choix de soutenir, par son adhésion et son implication (1,5 K€), cette association dont la vocation est d'interroger les pratiques quotidiennes des métiers du spectacle vivant afin d'identifier des alternatives durables pour réduire l'impact environnemental de notre secteur.

L'action d'ARVIVA se traduit par des **actions de formation, de documentation, de sensibilisation et l'animation de groupes de réflexion**. Elle a encadré l'élaboration d'un « Plan d'action commun pour une transformation écologique du spectacle vivant », fruit d'une collaboration entre 14 réseaux, fédérations et syndicats du spectacle vivant, dont l'ASTP a été partie prenante.

Les actions de valorisation et prix de la profession

- L'ASTP a reconduit son partenariat (35 K€) en faveur des **Molières**, qui récompensent l'ensemble de la profession et la valorisent dans les médias.
- L'ASTP a également renouvelé son soutien aux **Archives du spectacle** pour la constitution d'une base de données de référence sur le théâtre et les arts de la scène en France, pour un montant de 4 K€.
- L'ASTP soutient également le **Prix du Brigadier** (Association de la Régie Théâtrale, 10 K€) qui célèbre deux artistes ayant dans l'année contribué au rayonnement du théâtre et du répertoire ainsi qu'un·e artiste qui se voit honoré·e pour l'ensemble de sa carrière.

> L'accompagnement sur le numérique, enjeu stratégique pour le théâtre privé

• TPA.FR, outil de promotion des spectacles de production privée auprès du grand public, est une marque de l'ASTP. Depuis 2023, le site promeut également les productions de ses adhérents producteurs de spectacles en tournée sur toute la France au sein d'une rubrique dédiée. L'espace dévolu aux théâtres privés en région progresse également, avec 15 théâtres (8 villes) mis en avant de manière permanente en tant que membres de TPA.FR. Enfin, la couverture de la

programmation du Festival Off rencontre également un certain succès.

• TMNLab – Espace collaboratif de ressources et d'échanges est un espace d'accompagnement des professionnels du spectacle vivant sur les enjeux de transformation numérique de la médiation avec les publics. À l'heure où la réflexion sur la transition numérique s'avère centrale pour l'avenir du spectacle théâtral privé, l'ASTP adhère au TMNLab pour avancer main dans la main, avec d'autres structures du secteur, dans l'intérêt collectif de la filière (cotisation 450€).





4

S'ENGAGER POUR UN AVENIR RESPONSABLE

À travers l'ouverture nationale de ses actions et l'élargissement de ses missions, l'ASTP s'investit pour agir concrètement en faveur d'une filière plus responsable, en phase avec les attentes de la société et des publics

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE LA FILIÈRE

En 2023, l'ASTP a poursuivi son engagement au service de la filière théâtrale privée :

- Objectiver les enjeux et produire de la connaissance au bénéfice de toutes les parties prenantes constitue une première action d'utilité collective qui s'est traduite par le renforcement du programme d'études de l'ASTP.
- Deuxième axe fort en matière de responsabilité sociétale : poser les jalons d'un engagement en faveur de la parité femmes / hommes et de la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.
- Dernier axe : embrasser les enjeux de transition écologique de la filière à travers, notamment, l'adhésion à l'association ARVIVA et l'élaboration d'une feuille de route dédiée.



Le Cercle des poètes disparus - Théâtre Antoine
Gérald Sibleyras d'après Peter Weir et Tom Schulman

i DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ÉTUDES

➤ En 2023, reconduction, pour une deuxième vague, du Baromètre « Les Français et le Théâtre », confié à l'institut Médiamétrie.

Il s'agit de l'une des rares études existant sur la typologie des spectateurs de théâtre, leurs motivations, leurs freins. La sortie de cette étude en amont du Festival d'Avignon, devient un rendez-vous pour les médias ainsi que la profession en quête de données clés pour nourrir sa relation aux publics.

➤ Un partenariat avec le DEPS autour de l'étude « Billetterie du spectacle vivant en 2022 »

L'ASTP a également renforcé en 2023 sa capacité d'observation économique de la filière à travers un

partenariat avec Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture. Il s'agissait pour l'ASTP d'enrichir la base de données du DEPS, département statistique ministériel habilité à manipuler des données fiscales, avec les chiffres de la taxe sur les spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques. L'association a ainsi pu apporter sa contribution aux travaux sur la billetterie des spectacles qui ont mené à la publication de l'étude parue en décembre 2023.

➤ Lancement du premier état des lieux de la parité femmes / hommes dans le spectacle théâtral privé

L'ASTP a engagé en 2023 le premier état des lieux de la parité femmes / hommes dans notre secteur, un travail d'observation fondamental, afin de nourrir sa réflexion et d'envisager le développement de leviers d'actions. L'année 2023 a permis de déterminer la méthodologie et la faisabilité de l'étude, et de l'engager – les résultats étant attendus pour l'année 2024. Cette démarche a reçu le soutien de la Haute fonctionnaire Égalité, diversité et prévention des discriminations au ministère de la Culture.

1^{RE} ÉTUDE PARITÉ FEMMES- HOMMES DU SECTEUR

L'objectif poursuivi : lancer un chantier d'observation afin d'objectiver la situation du spectacle théâtral privé face à l'enjeu de parité.

Méthodologie : avec l'aide des Archives du Spectacle, l'ASTP a constitué une base de données portant sur les spectacles de théâtre privé produits ou diffusés au sein d'un échantillon d'un peu moins de 200 salles de spectacles partout en France, sur les saisons 2017/2018 à 2022/2023.

L'analyse de ces données permet d'établir un premier état des lieux clair, grâce à la description de l'ensemble de la programmation. Le nombre d'hommes et de femmes dans les différents métiers

concernés est comptabilisé, en veillant à permettre des comparatifs possibles avec les études réalisées par le ministère de la Culture et le SYNDEAC – sachant que l'ASTP a opéré son comptage sur l'intégralité des métiers artistiques, administratifs et techniques propres au spectacle. Parallèlement, des entretiens qualitatifs menés auprès de professionnels et experts sont menées afin d'approfondir l'analyse de la situation et nourrir la réflexion sur les enseignements et recommandations.

Ce corpus de données très riche a été constitué et analysé en 2023, cependant la restitution des résultats dans le cadre de l'élaboration d'une feuille de route dédiée n'interviendra qu'en 2024.

TÉMOIGNAGE

L'ÉGALITÉ, LA DIVERSITÉ, LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCESEXUELLES ET SEXISTES

AGNÈS SAAL, Haute fonctionnaire Égalité, diversité et prévention des discriminations au ministère de la Culture.

L'ASTP conditionne désormais ses aides au respect d'un protocole de lutte contre les violences sexuelles et sexistes : qu'en pensez-vous ?

Agnès SAAL : Cette démarche volontariste est totalement opportune, juste, et de plus extrêmement efficace dès lors que l'on relie l'accès aux aides financières à la mise en place de mesures assurant la protection à l'égard des violences sexuelles et sexistes ou à la présence de femmes, dans les équipes et la programmation, plus conforme à ce qu'elles représentent dans la société. C'est une mesure d'autant plus efficace qu'elle est immédiatement compréhensible et d'autant plus facile à faire respecter. J'ajoute que son impact peut se mesurer très rapidement, ainsi que son évolution dans le temps.

Avec cette conditionalité des aides, l'ASTP s'inspire de votre travail sur ces questions au ministère de la Culture. Public, privé, la question est commune à tous ?

A. S. : C'est l'une de mes convictions : distinguer artificiellement ce qui relève du champ public et ce qui relève du champ privé, sur des enjeux sociaux comme l'égalité, la diversité, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes n'a pas grand sens. Le ministère de la Culture assume pleinement sa responsabilité et, parmi les mesures fortes que les ministres ont décidé de mettre en place depuis 2017, figurent en effet des dispositifs qui relient l'attribution d'aides financières au respect d'un certain nombre d'engagements s'agissant de l'égalité au sens large, par la bonification des montants alloués ou qui conditionnent l'octroi des aides à la prise de mesures permettant de prévenir efficacement les violences sexuelles ou sexistes. Depuis 2021-22, tous les secteurs culturels et artistiques sont désormais couverts.

L'ASTP, avec laquelle je travaille en étroite complicité, partage les mêmes convictions, les mêmes combats : en parallèle de la politique menée par le ministère dans le domaine public, l'engagement déterminé de l'ASTP et de ses membres constitue un signal fort en direction du théâtre privé.



Tout ça pour l'amour de Julien Poncelet, Théâtre Comédie Odeon,
Kimaimemesive, Le petit Montparnasse et Le Public

2 S'ENGAGER CONCRÈTEMENT EN FAVEUR DE LA PARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES VHSS

Comment favoriser une meilleure représentation des femmes dans tous les métiers du spectacle théâtral privé ?

- Une phase « observation », étape préalable à la mise en œuvre de leviers d'action par l'ASTP.
- Une phase réflexion au sein d'un groupe de travail Parité / Diversité créé début 2024 autour d'adhérents volontaires pour travailler sur ces questions et bâtir un plan d'action, sur la base des données de l'étude.
- Adoption d'un protocole de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels. Dès l'assemblée générale du 1^{er} février 2023, l'ASTP a pris un engagement très structurant pour la filière et ses adhérents. En effet, à cette occasion, a été adopté un protocole de lutte contre les VHSS obligatoire pour tous les adhérents de l'association, qui conditionne l'accès aux dispositifs de soutien.
- Les responsables des structures adhérentes à l'ASTP doivent ainsi s'être formés aux risques et à la prévention des VHSS et respecter des engagements en matière de code du travail, d'information et sensibilisation de l'ensemble de leurs équipes, de mise en place de plan de prévention et d'évaluation de la démarche ainsi entreprise.

3

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, UN CHANTIER TRÈS FÉDÉRATEUR POUR NOS ADHÉRENTS

L'ASTP a pris à bras le corps les enjeux de transition écologique auxquels les professionnels sont extrêmement sensibles, en lien avec l'association ARVIVA dont l'ASTP est devenue membre en 2023.

Un Groupe de travail #RSE-Transition écologique a été créé avec pour mission de co-construire une feuille de route vers la transformation des pratiques professionnelles. À noter que les dispositifs du Plan de Relance 2023 ont été définis en lien avec ces enjeux.

LA FEUILLE DE ROUTE

Adoptée par l'Assemblée générale du 22 juin 2023 et structurée autour de trois axes

CHARTER D'ENGAGEMENT ÉVOLUTIVE

Élaboration d'une charte d'engagement évolutif pour accompagner les adhérents dans leur transition écologique, avec des objectifs accessibles et tenables dans le temps.

Objectif : présenter un projet de charte à l'Assemblée Générale de début 2024 pour approbation. La signature de la charte deviendra un prérequis à l'adhésion à l'ASTP.

LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

Une réflexion centrée sur les enjeux énergétiques à destination des lieux fixes et des tournées.

Projet : réalisation d'un audit global des pratiques actuelles, création d'un réseau de partage et d'entraide autour des bonnes pratiques, enrichissement de services aux adhérents, construction d'un plan de financement.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le développement de l'économie circulaire.

Ambition : identifier ou créer une solution collective pour le recyclage des décors, costumes et accessoires.

TÉMOIGNAGE



Pourquoi rejoindre le Groupe de travail #Transition écologique de l'ASTP ?

Fred Thibault : 17 mars 2020, on ferme la boutique ! La pandémie du COVID-19 frappe le monde, la France, nos lieux... ces quelques mois à tourner en rond m'interpellent, rouverra-t-on nos salles ? Penser, remettre en question, déconstruire, chercher du sens, trouver les mots justes.

J'ai engagé mes actions pour laisser à mes enfants une société soutenable. Cela passe par un choix quotidien de la sobriété partout où je le peux car je ne supporterais pas que cela me soit imposé là où je ne le veux pas.

Ma vie professionnelle me permet de réaliser régulièrement de nouvelles expériences et ma vie personnelle est largement consacrée à porter auprès de la société la parole de la science contre les déformations de la vérité. Ainsi il était évident pour moi de m'engager en tant que membre du groupe de travail sur la transition écologique. Pour nous engager collectivement et professionnellement vers un théâtre plus durable.

FRED THIBAULT, Co-Directeur et gérant de Sudden Théâtre et de Beeh Productions

SORTIE AU THÉÂTRE : PROFILS DES SPECTATEURS, PRATIQUES ET MOTIVATIONS DES FRANÇAIS

Baromètre « Les Français et le théâtre » Médiamétrie • Juin 2023

LES FRANÇAIS·ES MOINS NOMBREUX·EUSES AU SPECTACLE EN 2022-2023

En déclaratif – toutes esthétiques confondues



24,9 M
-0,7 M par rapport
à la saison 2021-2022

DES SPECTATEURS·TRICES LÉGÈREMENT MOINS NOMBREUX·EUSES AU THÉÂTRE



10,2 M
-3 M par rapport
à la saison 2021-2022

SOIT 21% des Français de 15 ans et + ont fréquenté un théâtre entre juin 2022 et juin 2023

64 % +8 POINTS VS 2021-2022
des Français·es au global « aimeraient aller au théâtre davantage », un score en forte évolution par rapport à l'an passé : la sortie au théâtre progresse en attractivité

LE PROFIL DES SPECTATEURS·TRICES SE RENFORCE SUR DEUX PILIERS :



49% +6 POINTS VS 2021-2022

À noter également, **LE RETOUR DES FEMMES** Très prescriptrices de sorties culturelles, elles avaient un peu déserté les salles post-COVID

LES AMATEUR·TRICES DE THÉÂTRE ENGAGÉ·ES, ASSIDU·ES ET PRESCRIPEURS·TRICES

73 % des spectateurs·trices de théâtre déclarent y être allé·es **autant ou plus souvent qu'avant** entre juin 2021 et juin 2022. Ils et elles ont vu en moyenne 5,4 spectacles dans la même période

93 %
d'entre eux/elles ont recommandé le dernier spectacle vu

7,2/10
note de satisfaction moyenne attribuée à leur dernière expérience au théâtre

QUELS LEVIERS POUR RENFORCER L'ENVIE D'ALLER AU THÉÂTRE ?

Les principales attentes formulées portent sur :

- **La typologie de spectacles** (têtes d'affiche, thématiques traitées, univers singulier...)
- **L'accessibilité tarifaire** de la place de théâtre **67 %** estiment que la « sortie au théâtre coûte trop cher ».

À cet égard, l'opus 2023 de l'étude met en évidence un certain **décalage entre la perception du prix du billet de théâtre et la réalité**, puisque le consentement à payer des Français, de l'ordre de 26 à 47 €, s'avère en adéquation avec le prix moyen du billet (30 €) constaté par l'ASTP à travers ses données économiques.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, UN ENJEU DE TAILLE

Prenant acte des signaux ressortant des conclusions du baromètre « Les Français et le Théâtre », l'ASTP a développé un accompagnement spécifique à l'attention de ses adhérents sur les enjeux d'éducation artistique et culturelle, afin de leur donner des clés complémentaires pour renouveler leurs publics, notamment les plus jeunes d'entre eux.

> L'éducation artistique et culturelle

Déployer une politique d'EAC (Éducation artistique et culturelle) pour des acteurs privés nécessite avant tout des budgets dédiés qui ne sont pas évidents à mobiliser dans une économie de spectacle privé à l'équilibre précaire, puisque les ressources sont étroitement liées aux résultats de billetterie. L'ASTP a donc souhaité mettre en place des leviers afin de donner à tous les moyens de concevoir et de valoriser un premier niveau d'actions.

> Le dispositif Places Jeunes

L'existence de cette mesure, financée par la Ville de Paris, avec des billets à 10 € pour les moins de 26 ans,

permet, de fait, à nombre de jeunes de fréquenter le théâtre privé – 108 000 billets ont été diffusés dans ce cadre en 2023. Au-delà, les établissements adhérents de l'ASTP accueillent pour certains également les jeunes au spectacle dans le cadre de sorties scolaires ou extra-scolaires.

> Lancement d'un partenariat avec l'ANRAT

Afin d'accompagner les structures adhérentes qui le souhaitaient dans une amélioration de leur offre d'EAC, avec l'objectif pour certaines de bénéficier de l'agrément administratif permettant d'accueillir des jeunes dans le cadre de l'offre collective du pass Culture, l'ASTP s'est rapprochée de l'ANRAT (Association nationale de recherche et d'action théâtrale) en adhérent à l'association au deuxième semestre 2023. Nous avons sollicité l'ANRAT pour l'animation de deux journées de formation destinées aux adhérents.

TÉMOIGNAGE



PHILIPPE GUYARD

Délégué général de l'ANRAT.

En quoi le théâtre privé a-t-il sa place et son rôle à jouer dans l'EAC ?

Fin 2023, alors que la question du renouvellement des publics devient incontournable, l'ASTP a sollicité l'ANRAT pour l'organisation de journées de formation destinées à ses adhérents autour de la mise en œuvre d'une démarche d'éducation artistique et culturelle au sein de leurs structures respectives. La prise en compte de l'EAC dans le champ d'activité des théâtres privés s'avérait jusque-là inégale, et pour certains, il s'agissait presque d'une révolution culturelle.

De fait, nombreux peuvent découvrir le spectacle vivant à l'occasion d'une venue dans l'un

de ces théâtres. Dès lors, les théâtres privés ont une responsabilité pour que cette découverte se passe au mieux, qu'elle donne l'envie d'y retourner, de découvrir, au-delà d'une représentation, l'univers du spectacle vivant, ses métiers, ses lieux, son économie, de mieux comprendre les choix de mise en scène et plus largement la fabrique d'un spectacle, par la rencontre avec celles et ceux qui l'ont conçu et interprété, y compris à l'occasion d'ateliers de pratique.

En d'autres termes, il s'agit de passer d'une logique de venue sur un spectacle à une démarche de plus long terme, dont l'objectif est de contribuer à donner du sens à cette expérience, de réunir les conditions pour que l'expérience développe l'appétence, et d'œuvrer ainsi au développement de la sensibilité et de l'esprit critique.

Annexe

Jacques et Chirac, de Régis Vlachos
Théâtre de la Contrescarpe





ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

HISTORIQUE DE L'AIDE À L'EXPLOITATION EN LIEUX FIXES : 2018 – 2023

STATISTIQUES SUR LES ADHÉRENTS DE LA SECTION LIEUX FIXES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de théâtres éligibles à la garantie	49	51	50	53	59	61
Nombre de spectacles couverts par la garantie	74	80	51	49	77	84
Nombre total des représentations garanties	6 942	7 418	4 344	4 299	6 602	7 079
Nombre moyen de représentations garanties	94	93	85	88	86	84
Nombre de spectacles garantis par théâtre éligible	1,5	1,6	1,0	0,9	1,3	1,4

DISTRIBUTION MOYENNE DES SPECTACLES ACCEPTÉS EN GARANTIE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Distribution moyenne	4,5	5	4,7	5,3	4,6	5,3

DISTRIBUTION DES SPECTACLES ACCEPTÉS EN GARANTIE : PART DE CHAQUE CATÉGORIE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 comédien	9%	15%	14%	6%	10%	6%
2-3 comédiens	36%	26%	29%	29%	26%	27%
4-6 comédiens	39%	40%	39%	43%	45%	48%
7-10 comédiens	9%	14%	8%	14%	16%	12%
Plus de 10 comédiens	5%	5%	10%	8%	3%	7%

PART DES ŒUVRES FRANÇAISES SUR L'ENSEMBLE DES SPECTACLES GARANTIS

Jauge des théâtres	2018	2019	2020	2021	2022	2023
≤ 250 places	96%	87%	89%	95%	84%	94%
251 à 500 places	92%	83%	92%	80%	82%	95%
501 à 800 places	79%	70%	79%	77%	66%	85%
> 800 places	57%	83%	75%	75%	66%	75%
Toute jauge confondues	86%	81%	84%	86%	78%	90%

HISTORIQUE DE L'AIDE À LA PRODUCTION INITIALE EN TOURNÉE

STATISTIQUES SUR LES ADHÉRENTS "TOURNEURS" ET SUR LES SPECTACLES APIT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb de tourneurs éligibles aux aides	20	21	20	22	24	22
Nb de spectacles aidés chaque année	18	19	15	7	14	10
Nb moyen de représentations par tournée	43	42	44	45	40	39
Nb de spectacles aidés par tourneur éligible	0,9	0,9	0,8	0,3	0,6	0,5

BUDGET DE SPECTACLES GARANTIS : MONTANTS MOYENS PAR CATÉGORIE DE JAUGE

Jauge des théâtres	2018	2019	2020	2021	2022	2023
≤ 250 places	218 323 €	190 539 €	208 473 €	199 005 €	197 881 €	204 525 €
251 à 500 places	485 716 €	455 162 €	474 432 €	540 057 €	467 622 €	420 944 €
501 à 800 places	1 224 536 €	1 038 785 €	1 018 851 €	1 006 412 €	1 060 016 €	1 118 185 €
> 800 places	1 820 459 €	2 272 335 €	1 380 374 €	2 218 360 €	1 357 935 €	1 830 092 €
Toute jauge confondues	714 950 €	638 122 €	633 091 €	647 663 €	582 956 €	628 407 €

BUDGETS DE SPECTACLES GARANTIS : RÉPARTITION MONTAGE, EXPLOITATION ET T.O.M

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montage	18 %	19 %	17 %	18 %	17 %	17 %
Exploitation	42 %	39 %	40 %	46 %	43 %	46 %
Valorisation T.O.M	41 %	41 %	43 %	32 %	34 %	37 %

MONTANT ET MOYENNE D'AIDES THÉORIQUES APIT

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aides théoriques totales	1 143 230 €	1 155 910 €	986 140 €	408 100 €	704 900 €	556 610 €
Moyenne d'aides théoriques	63 513 €	60 837 €	65 743 €	58 300 €	50 350 €	55 661 €

PLAN DE RELANCE

2022

		Valeur absolue	Valeur relative %
ÎLE-DE-FRANCE	Nb Dossiers	146	39%
	Montant total	1143 851 €	59%
	Moyenne / dossier	7 835 €	
NOUVELLE-AQUITAINE	Nb Dossiers	33	9%
	Montant total	189 001 €	10%
	Moyenne / dossier	5 727 €	
OCCITANIE	Nb Dossiers	44	12%
	Montant total	144 843 €	8%
	Moyenne / dossier	3 292 €	
NORMANDIE	Nb Dossiers	7	2%
	Montant total	14 022 €	1%
	Moyenne / dossier	2 003 €	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Nb Dossiers	40	11%
	Montant total	99 759 €	5%
	Moyenne / dossier	2 494 €	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Nb Dossiers	18	5%
	Montant total	31 158 €	2%
	Moyenne / dossier	1 731 €	
HAUTS-DE-FRANCE	Nb Dossiers	9	2%
	Montant total	70 564 €	4%
	Moyenne / dossier	7 840 €	
BRETAGNE	Nb Dossiers	16	4%
	Montant total	41 127 €	2%
	Moyenne / dossier	2 570 €	
GRAND EST	Nb Dossiers	4	1%
	Montant total	14 869 €	1%
	Moyenne / dossier	3 717 €	
PACA	Nb Dossiers	15	4%
	Montant total	86 793 €	5%
	Moyenne / dossier	5 786 €	
PAYS DE LA LOIRE	Nb Dossiers	21	6%
	Montant total	46 042 €	2%
	Moyenne / dossier	2 192 €	
CENTRE-VAL DE LOIRE	Nb Dossiers	15	4%
	Montant total	29 250 €	2%
	Moyenne / dossier	1 950 €	
DOM	Nb Dossiers	3	1%
	Montant total	16 903 €	1%
	Moyenne / dossier	5 634 €	
TOTAL	Nb Dossiers	371	100%
	Montant total	1928 182 €	100%
	Moyenne / dossier	5 197 €	

2023

		Valeur absolue	Valeur relative %
ÎLE-DE-FRANCE	Nb Dossiers	78	41%
	Montant total	721 949 €	75%
	Moyenne / dossier	9 256 €	
NOUVELLE-AQUITAINE	Nb Dossiers	25	13 %
	Montant total	52 760 €	6 %
	Moyenne / dossier	2 110 €	
OCCITANIE	Nb Dossiers	16	9 %
	Montant total	50 647 €	5 %
	Moyenne / dossier	3 165 €	
NORMANDIE	Nb Dossiers	9	5 %
	Montant total	50 909 €	5 %
	Moyenne / dossier	5 657 €	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Nb Dossiers	22	12 %
	Montant total	30 421 €	3 %
	Moyenne / dossier	1 383 €	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Nb Dossiers	5	3 %
	Montant total	16 293 €	2 %
	Moyenne / dossier	3 259 €	
HAUTS-DE-FRANCE	Nb Dossiers	4	2 %
	Montant total	9 580 €	1%
	Moyenne / dossier	2 395 €	
BRETAGNE	Nb Dossiers	7	4 %
	Montant total	7 924 €	1%
	Moyenne / dossier	1 132 €	
GRAND EST	Nb Dossiers	2	1 %
	Montant total	5 353 €	1 %
	Moyenne / dossier	2 677 €	
PACA	Nb Dossiers	11	6 %
	Montant total	4 995 €	1 %
	Moyenne / dossier	454 €	
PAYS DE LA LOIRE	Nb Dossiers	5	3 %
	Montant total	4 823 €	1 %
	Moyenne / dossier	965 €	
CENTRE-VAL DE LOIRE	Nb Dossiers	4	2 %
	Montant total	1 489 €	0 %
	Moyenne / dossier	372 €	
TOTAL	Nb Dossiers	188	100%
	Montant total	957 143 €	100%
	Moyenne / dossier	5 091 €	

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASTP

15 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPORTE 16 MEMBRES, DÉSIGNÉS OU ÉLUS :

La Ville de Paris, représentée par la Maire de Paris ou son / sa représentant·e :

- Dominique KIELEMÖËS, conseillère de Paris, vice-présidente de la 2^e commission Culture - Patrimoine - Mémoire

Huit représentant·es des organisations professionnelles d'employé·es ou de salarié·es

Représentants du Syndicat National du Théâtre Privé (SNDTP) :

- Bertrand THAMIN (Théâtre Montparnasse)
- Laurent BENTATA (Théâtre Mogador / Stage France)
- David ROUSSEL (Théâtre des Béliers Parisiens)

Représentant du Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles / La Scène indépendante :

- Fabrice ROUX, président de La Scène Indépendante

Représentant·es de la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC)

- Claire SERRE-COMBE (Syndicat national des Professionnels du Spectacle et des Activités culturelles), vice-présidente de l'ASTP
- Laurent RICHARD (Syndicat Français des Artistes)
- Jean-Pierre SOLVES (Syndicat National des Artistes Musiciens)
- Maïa BENSIMON (Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs)

Deux représentants désignés par les organismes de gestion collective d'auteurs

Représentant de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD)

- Linda CORNEILLE, directrice du Spectacle Vivant, de la Promotion et de l'Action culturelle de la SACD, vice-présidente de l'ASTP

Représentant de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)

- Marc PERROT, délégué régional de la SACEM IDF Sud

Directeurs de théâtres (élus)

- Pascal GUILLAUME* (Théâtre Tristan Bernard), Président
- Sébastien AZZOPARDI* (Théâtre du Palais-Royal), trésorier
- Caroline VERDU* (Théâtre de La Pépinière), secrétaire générale
- Luq HAMETT* (Théâtre Edgar), trésorier adjoint
- Julien PONCET (Théâtre de la Comédie-Odéon), administrateur

Sont également conviés aux séances du Conseil, sans participer au vote

- Pour le ministère de la Culture : le directeur général de la Création artistique, Christopher MILES, assumant les fonctions de commissaire de Gouvernement, et ses représentantes, Sophie ZELLER, cheffe de service, et Flore LUGINBÜHL, chargée de mission
- Le Contrôleur économique et financier : Marc KERCKER-LBERG, accompagné de son adjointe, Alice BORDELAIS
- Pour la Ville de Paris : Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Culture, Aurélie FILIPETTI, directrice des Affaires culturelles de la Ville de Paris, accompagnée de Robert LACOMBE, sous-directeur, Maud VAINTRUB-CLAMON, cheffe du Bureau du Spectacle et de Rozenn BARTRA, adjointe à la cheffe du Bureau du Spectacle
- Les présidents du Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC) et du Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) ou leurs représentants : Vincent MOISSELIN, directeur du SYNDEAC et Emmanuel PLASSARD, directeur du Théâtre du Vésinet
- Le/La directeur·trice d'un théâtre privé producteur situé en région : poste vacant
- La déléguée générale de l'ASTP : Anne-Claire GOURBIER
- L'expert-comptable : Philippe de REVIRS
- Le commissaire aux comptes : Jean-Pierre BARD

* Membres du Bureau



L'équipe ASTP



CRÉDITS

Direction de la publication : Pascal Guillaume

Coordination éditoriale : Ghislaine Plus

Rédaction : équipe ASTP,
à l'exception des témoignages recueillis par
Charles Marat p. 29 A. Asghaharzadeh et
D. Roussel, p. 37 A. Saal et p. 28 C. Pouillot

Conception Graphique : Hélène Mulot

Impression : Clumic arts graphiques

Imprimé en France sur papier Nautilus recyclé

Photos :

Fabienne Rappeneau, sauf :
Couv. : *C'est pas facile d'être heureux quand on va mal* de Rudy Milstein -Théâtre Lepic
© Alejandro Guerrero
p. 4 © Gilles Vautier
p. 18 / 32 © Emilie Brouchon
p. 24 © Alejandro Guerrero
p. 34 © Jean-Louis Fernandez
p. 36 / 38 © DR

ASTP

ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN
DU THÉÂTRE PRIVÉ

48 rue de Laborde – 75008 PARIS

Sous tutelle du ministère de la Culture et de la Ville de Paris



ASTP-Association pour le Soutien du Théâtre Privé



ASTP_asso